



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

## Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.154**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 24  
Représentés : 11  
Excusés : 3  
Absents : 1

**Objet : Approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la restauration scolaire.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS<sup>2</sup>, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Sophie MINE par Fouad SARI  
Marième GADIO par Monique BAILLOT  
Gabin ABENA par Christina PEDRI  
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY  
Faten BENHAMED par Joel GRUERE  
Frank GUEX par Colette KOEBERLE  
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO  
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Fanny KARANI  
Samia CARTIER.

**ABSENTS :** Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144

<sup>2</sup> A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

**Approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la restauration scolaire.**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18.177 en date du 19 juin 2018 portant approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires et des études surveillées ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Considérant qu'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) est mis en place sur la commune ;

Considérant que pour garantir le bon fonctionnement des structures et être en parfaite cohérence avec le PEDT, il est nécessaire de modifier certaines dispositions des règlements intérieurs des activités périscolaires, extrascolaires, des études surveillées et de la restauration scolaires ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1 -** APPROUVE les nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires, des études surveillées et de la restauration scolaire, annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024

